République Française
Département : GIRONDE
Arrondissement : Libourne
PUJOLS - COMMUNE

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 17 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Florent COUDERC.

Secrétaire de la séance : Madame Martine TUC

Présents : Monsieur Florent COUDERC, Madame Jany VILLEFONNET, Madame Chrystele COLOMBET, Monsieur Vincent BESSETTE, Madame Marie BROCA, Monsieur Philippe RICCO, Madame Isabelle RICCO, Madame Martine TUC, Monsieur Christian COUDERC, Monsieur Julien CIGRAND, Madame Audrey HENNEBAUT
Représentés : Madame Alexandra VILLEFONNET AGARD représentée par Madame Jany VILLEFONNET, Monsieur Thierry CHAPUIS représenté par Monsieur Christian COUDERC, Monsieur Hubert LEROUX représenté par Monsieur Philippe RICCO, Monsieur Christophe BIASI représenté par Monsieur Julien CIGRAND
Absents et excusés :

Ordre du jour *:*

Approbation du procès verbal du 15 mai 2026

1-Elections sénatoriales 2026-Désignation des délégués et des suppléants des conseillers municipaux en vue de l'élection des sénateurs

2-Délibération pour les subventions allouées aux associations

3-Questions diverses

Délibérations du conseil *:*

Désignation des délégués à l'occasion des élections sénatoriales de la série du 27 Septembre 2026 (N° DE_025_2026)

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en l'hôtel de ville, le 05 Juin 2026 à 17h00.

Vu le décret n°2026-031 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élections des sénateurs,

Vu la circulaire INTP2611651C DU 6 MAI 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Christian COUDERC, M. Philippe RICCO, Mme Marie BROCA et M. Florent COUDERC. La présidence du bureau est assurée par ses soins et Mme TUC est nommée secrétaire.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

b) Election des délégués

Les candidatures enregistrées:

Mr Florent COUDERC

Mme Marie BROCA

Mr Thierry CHAPUIS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

-nombre de bulletins: 15

-bulletins blancs ou nuls: 1

-suffrages exprimés : 16

-majorité absolue: 9

Ont obtenu:

Mr Thierry CHAPUIS 12

Mr Florent COUDERC 11

Mme Marie BROCA 10

Mr COUDERC Florent, Mme Marie BROCA et Mr CHAPUIS Thierry ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées:

Mme VILLEFONNET Jany

M. COUDERC Christian

M. RICCO Philippe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

-nombre de bulletins : 15

-bulletins blancs ou nuls: 0

-suffrages exprimés: 15

-majorité absolue: 8

Ont obtenu

Mr COUDERC Christian : 13

Mr RICCO Philippe: 13

Mme VILLEFONNET Jany: 14

Mme VILLEFONNET Jany, Mr COUDERC Christian et Mr RICCO Philippe ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération : adoptée

Vote des subventions 2026 aux associations (N° DE_026_2026)

Monsieur le Maire, Florent COUDERC expose que:

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal;

LE TENNIS	/
LES SENSORIELLES	350€
NOUAISON	/
ILEOULAR	500€
PETANQUE	300€
ASPOT	/
GYM	180€
L2F SPRINT CAR	150€
PEP'S	670€
LES INSTANTS ESSENTIELS	150€
ANTRE GARGOUILLE	/
PUJOLS EN DELIRE	/
BARJOTS DES COTOS	400€
CLAP	400€
BIBLIOTHEQUE	/
FOOTBALL	350€
COOP SCOLAIRE	950€
ACCA	150€
FNACA	200€
ARRAC	400€

LES LEGENDES DE CASTALLION	285€
TERRE HAPPY	150€
TOTAL COMMUNES 2026	**5585.00€**

SUBVENTIONS HORS COMMUNE

JEUNES SAPEURS POMPIERS	100€
Asso Historique Pays Branne	100€
AS DES COTEAUX DE DORDOGNE	/
DEJANTES DES COTOS	100€
ROWING CLUB	/
Handball Castillon	100€
LE PETIT FESTIVAL	/
Secours Populaire	100€
TOTAL HORS COMMUNE	**500€**

Montant inscrit au budget 2026: **6085.00€**

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention de Julien CIGRAND le versement des subventions de fonctionnement votées au budget 2025 telles que figurant ci-dessus ;

- PRÉCISE que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande et à la production des pièces justificatives demandées par la commune ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2026;

- DIT que la dépense sera prélevée sur l'article 6574 du budget de fonctionnement 2026.

Délibération : adoptée

Monsieur Florent COUDERC
Président de séance

Madame Martine TUC
Secrétaire de séance